



LA SEMAINE DU SAIPER :

Du 22 avril au 28 AVRIL 2019

contact@saiper.net

Discussions autour de la direction d'école :

Le 9 avril, le Directeur Général des Ressources Humaines du Ministère, a reçu les différentes organisations syndicales représentatives pour aboutir à des propositions pour le mois de juin, ou au plus tard pour le mois de janvier 2020, sur la question des rémunérations et des temps de décharge.

Le ministre a annoncé dans la presse une revalorisation des directeurs et directrices d'école. L'une des solutions envisagée par le Ministère est de permettre l'intégration des directeurs des grandes écoles (combien de classes ?) dans le corps des personnels de direction en créant un grade spécifique. La grande majorité des écoles ont entre 5 et 7 classes.

En ce qui concerne la revalorisation indemnitaire des directeurs annoncée par le Ministre, plusieurs pistes sont évoquées autour de la bonification indiciaire ou l'Indemnité de Sujétion Spéciale. Pour l'instant, le financement n'est pas acté dans le budget.

RIS SAINT DENIS 5

L'intersyndicale a décidé d'organiser une réunion d'informations syndicales le samedi 27 avril 2019 au CREPS de Sainte Clotilde , face à l'Aqua nord ,à 8h30 concernant la circonscription de Saint Denis 5.

L'accès à la hors classe 2019 :

La direction des ressources humaines (DGRH) a présenté des propositions de modifications du déroulement du 3ème rendez-vous de carrière qui prévoient de :

- ❖ réduire de « un mois » à « quinze jours » le délai entre la notification du calendrier du rendez-vous de carrière et la date de ce dernier
- ❖ réduire de « trois semaines » à « quinze jours » le délai entre la notification du compte-rendu de carrière et la formulation par l'agent de ses observations
- ❖ fixer le quota d'appréciation finale « Excellent » à 30% au plus des éligibles
- ❖ permettre aux agents n'ayant pas pu avoir un rendez-vous de carrière pendant l'année scolaire d'en avoir un en septembre de l'année scolaire suivante s'ils sont à cette date en exercice.
- ❖ La pérennité de l'avis est maintenu.

Rien de positif dans ses nouvelles mesures pour les personnels.

La formation continue hors temps de travail

Le ministre envisage de déposer un décret qui permettra de proposer des formations, rémunérées, sur le temps des petites vacances. Cela pourra être de la formation à l'initiative de l'institution (pas plus de 5 jours) ou à la demande de l'enseignant.

La pré- professionnalisation : la place du concours CRPE et les AED

Au lieu de passer le concours en fin de M1, les étudiants passeront le concours en fin de M2. Ce nouveau dispositif sera mis en place en 2022. Pour le préparer, on met en place le nouveau master MEEF dès la rentrée scolaire 2020.

La DGRH a confirmé la mise en place des AED « pré-pro » dès la rentrée, alors que la loi n'est pas ni discutée, ni votée : 1 500 sont prévus à cette rentrée, 3 000 l'année suivante.

Concernant l'année de transition, il y aura en 2020-2021 le concours en fin de M1 et en 2021-2022 le concours en fin de M2. Cela pose problème puisque ce seront les mêmes étudiants qui passeront le concours deux fois : en 2020-2021 lorsqu'ils seront en M1 et en 2021-2022 lorsqu'ils seront en M2 s'ils ne l'ont pas eu l'année d'avant.

Dans certaines académies où il y a des difficultés de recrutement, il n'y aura presque plus de candidats en fin de M2 puisqu'une majorité d'étudiants auront eu le concours en M1. Donc il y aura un creux de recrutement très important pour l'année 2021-2022 .

Quelle solution sera choisie par le ministère sinon le recrutement de contractuels ?

PROJET DE CIRCULAIRE DE RENTREE POUR 2019

La rentrée 2019 à la lumière de la Loi pour une école de la confiance

Depuis deux ans, l'école est engagée dans un effort simultané d'élévation du niveau général des élèves et de justice sociale. La priorité absolue pour atteindre ces objectifs est d'assurer dès l'école primaire la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves : lire, écrire, compter et respecter autrui.

Le dédoublement de toutes les classes de CP et de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire, pleinement effectif à la rentrée scolaire 2019, concerne désormais 300 000 élèves, soit 20% d'une génération. Les élèves bénéficient ainsi de conditions nettement plus favorables pour acquérir et consolider avec le rythme souhaité les compétences attendues en fin de CP et en fin de CE1. Cette politique résolue a l'ambition de garantir que 100% des élèves de l'école primaire maîtrisent les savoirs fondamentaux en entrant au collège. Elle prend appui sur les programmes, les recommandations et les ressources nationales qui donnent un cadre de référence à l'action des professeurs des écoles, des conseillers

pédagogiques, des formateurs et des corps d'inspection. Un pilotage académique et départemental renforcé organise et soutient cette ambition pour le premier degré par une formation continue et un accompagnement axés sur les fondamentaux.

De nouvelles perspectives seront ouvertes pour l'école primaire avec la Loi pour une école de la confiance, notamment l'obligation d'instruction à partir de 3 ans qui ouvre la possibilité de scolariser les enfants, en école publique ou privée, à trois ans révolus lors de la rentrée de septembre ou s'ils ont trois ans avant la fin l'année civile de cette rentrée. Cette disposition permettra d'une part de donner à tous de meilleures bases, en particulier pour assurer une maîtrise du langage et acquérir les éléments-clés de la culture scolaire, et, d'autre part, de mieux protéger les enfants de 3 à 6 ans qui ne connaissaient ni l'instruction ni l'école, et pouvaient donc être soumis à une injustice sociale et scolaire à leur entrée en primaire. Ces nouvelles obligations entraîneront de nouvelles formes de contrôles dont l'ambition première est la protection de l'enfance et la justice sociale.

I. L'école maternelle : sécurité, épanouissement et langage pour préparer l'accès aux savoirs fondamentaux

La recherche confortée par l'expérience des équipes pédagogiques montre la nécessité de satisfaire le besoin de sécurité et d'attachement du jeune enfant pour soutenir son développement et permettre son épanouissement. C'est sur cette base que sont donnés et reçus dans les meilleures conditions les enseignements et les expériences que permet l'école maternelle. Les Assises pour l'école maternelle tenues en 2018 ont rappelé comment la "dimension affective" et la dimension "préparation aux apprentissages fondamentaux" se renforcent au sein de l'école maternelle. L'objectif est de conjuguer les besoins liés au développement de l'enfant et les objectifs d'enseignement. Les acquisitions progressivement réalisées à l'école maternelle sont déterminantes pour la maîtrise future des savoirs fondamentaux. L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à trois ans souligne désormais l'importance d'un enseignement résolu et renforce le rôle de cette école dans la réduction des inégalités.

Pour instituer l'école maternelle de l'épanouissement et du langage, l'ensemble des personnels d'enseignement, de formation et d'encadrement veillera à :

1. Renforcer et entretenir la qualité de l'accueil des parents et responsables des élèves

Ecole largement reconnue en France par la majorité des citoyens, l'école maternelle s'est construite sur l'accueil et la coopération avec les parents et responsables légaux des

élèves. Les équipes enseignantes doivent poursuivre dans cette direction et créer les conditions pour se rendre pleinement disponibles aux moments déterminants de cet accueil, conçu comme une action pédagogique de premier plan relevant de la responsabilité des professeurs des écoles, assistés le cas échéant par les ATSEM. La qualité de cet accueil est fondamentale : elle entretient les relations de confiance nécessaires entre les personnels de l'école et les responsables légaux, pour satisfaire les besoins des jeunes élèves et favoriser leur entrée dans les apprentissages de l'école. En tant que de besoin, elle sera réexaminée pour proposer des modalités nouvelles.

Depuis la petite section jusqu'à l'entrée au cours préparatoire, l'équipe enseignante s'adapte aux besoins du jeune enfant durant les 24 heures d'enseignement obligatoire où l'exigence d'assiduité est affirmée pour tous les élèves. Une attention particulière est portée sur ce sujet par les équipes enseignantes en lien avec le directeur d'école et l'encadrement de circonscription afin de permettre à l'école de jouer pleinement son rôle éducatif

2. Actualiser et densifier les pratiques d'enseignement

Un enseignement régulier, progressif et résolu du langage oral est nécessaire dans toutes les classes de l'école maternelle, au-delà des échanges spontanés et des interactions liées aux situations variées d'enseignement. Les organisations pédagogiques propres à favoriser le développement et la consolidation des compétences des élèves en la matière seront recherchées et évaluées par les équipes pédagogiques. Elles feront l'objet de formations et d'accompagnements au cœur de la classe par les équipes de circonscription sous la responsabilité des IEN.

De la même manière, le vocabulaire devra faire l'objet d'un enseignement quotidien, régulier et explicite afin d'enrichir le lexique des élèves.

A partir de la moyenne section, l'enseignement de la connaissance des unités sonores de la langue française doit faire l'objet d'un enseignement programmé et progressif, en vue de préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école élémentaire. La manipulation des sons de la langue, leur identification et la connaissance progressive du principe alphabétique doivent faire l'objet d'un enseignement régulier en grande section. Inscrit dans la continuité du guide de référence pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture au CP, un guide spécifique est en préparation pour l'enseignement de la phonologie et du vocabulaire en grande section.

En mathématiques, les résultats de la recherche montrent que les années de l'école maternelle sont déterminantes pour découvrir et intégrer les concepts essentiels de nombre, d'espace et de calcul. Le rapport Villani-Torossian l'a rappelé. Les temps dédiés aux apprentissages en la matière devront être réfléchis avec soin et respectés dans les emplois du temps afin que les premiers apprentissages mathématiques soient réussis dans cette période clé. Le jeu et la

manipulation prendront des places majeures dans les pratiques de classe. Des ressources pédagogiques seront proposées sur Eduscol.

L'ensemble de ces priorités impliquera de repenser les progressions des élèves du cycle 1 au cours de leur scolarité à l'école maternelle. Les équipes y seront invitées lors de formations dédiées.

3. Travailler en synergie avec les ATSEM

La coopération nécessaire avec les parents et responsables légaux des élèves implique l'ensemble de la communauté, en particulier les ATSEM qui ont un rôle majeur à jouer pour favoriser l'attachement et la sécurité matérielle et affective des élèves aux côtés des professeurs des écoles. Leurs compétences sont importantes pour le bien-être des enfants et la mise en oeuvre des activités dans la classe. Afin de renforcer leur place aux côtés des enseignants, l'organisation de formations locales conjointes sera encouragée dans tous les départements et académies, particulièrement sur les sujets de l'accueil, de l'attachement et de l'aide éducative. Elles bénéficieront de l'appui des travaux d'un groupe de travail national.

4. Qualifier les enseignants débutant en maternelle

Dans le cadre d'un processus de qualification ayant vocation à constituer un parcours de développement professionnel pour les enseignants, l'accent doit être mis sur la formation destinée aux néo-titulaires (T1 - T2 - T3) nommés sur un poste en maternelle et aux professeurs enseignant en école élémentaire débutant en maternelle. La formation sera construite et mise en oeuvre en académie, à partir d'un cahier des charges national, et en lien avec la formation initiale dispensée en ESPE. Elle donnera aux enseignants les bases nécessaires à un enseignement adapté à de jeunes enfants : connaissance du développement affectif, psychique, cognitif, moteur de l'enfant de 3 à 6 ans ; posture professionnelle à adopter avec les enfants, leurs parents, les ATSEM, les partenaires de l'école ; hygiène et sécurité des élèves ; développement des capacités langagières et préparation des élèves aux apprentissages fondamentaux ; organisation de la classe et

différenciation (gestion de l'espace, du temps, des activités ...) selon l'âge des enfants (PS-MS-GS) ; prise en compte des besoins particuliers des élèves. La formation doit permettre aux enseignants arrivant en maternelle à la fois de cerner la forme scolaire attendue à ce niveau et de mettre en oeuvre un enseignement sécurisant le passage en CP pour tous les élèves.

II. L'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves : la priorité nationale

L'enjeu primordial de l'école élémentaire est la maîtrise de l'écrit (lire, écrire) et des premiers éléments de mathématiques (compter, calculer).

1. Des évaluations pour faire réussir les élèves

Après deux années intenses de travail et de régulations, la rentrée 2019 permettra de disposer d'outils stabilisés pour enseigner dans un cadre renouvelé, structuré par plusieurs dispositions clés. Les évaluations standardisées d'entrée au CP et au CE1, ainsi que celles de mi CP, ont été construites la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir d'orientations définies par le Conseil scientifique de l'éducation nationale et la

Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Les tests proposés ont été choisis parmi ceux qui permettent de repérer le mieux les éventuels obstacles à la réussite..

Les analyses des résultats et les fiches-ressources pour l'accompagnement des élèves, disponibles sur Eduscol, ont été également construites et communiquées en prenant appui sur les travaux des enseignants et des chercheurs, elles permettent la mise en oeuvre d'interventions pédagogiques ciblées pour répondre aux difficultés des élèves et conduire un accompagnement personnalisé. Chacun peut s'en saisir pour enrichir ses méthodes et ses stratégies, tout enseignant de CP et de CE1 saura en tirer des bénéfices pour ses élèves, que ce soit par sa réflexion pédagogique personnelle et en équipe, ou par des temps de formation et d'accompagnement mis en place par l'institution.

De l'analyse de l'ensemble des résultats sur le territoire français, ressortent les priorités cidessous. Elles devront faire l'objet d'un enseignement soutenu, lisible dans les emplois du temps, et accompagné par des dispositifs de formation fortement priorités dans tous les départements.

En classe de CP : En mathématiques, les élèves poursuivent au quotidien la connaissance et l'utilisation des nombres, leur désignation mais aussi les compositions et décompositions fondées sur les propriétés numériques. La résolution de problèmes est au coeur des activités proposées afin que les élèves développent leur capacité à chercher, raisonner et communiquer.

Dès le début du CP, l'enseignement des relations entre graphèmes et phonèmes doit être intensif et systématique (encodage et décodage). L'objectif est de conduire au plus vite les élèves à automatiser les procédures d'identification des mots écrits. Ce travail quotidien implique une grande régularité, une gestion rigoureuse du temps et du rythme, qui prévoit deux à trois fois par jour des phases courtes et denses d'intégration du code. La lecture à haute voix, notamment la fluence, est travaillée au quotidien dès le début du second trimestre. Un enseignement explicite de l'écriture des lettres, du geste graphique approprié, est une nécessité pour tous les élèves et implique aussi rigueur, patience et régularité. Les compétences de compréhension à l'oral – écoute, mémoire, dialogue – sont résolument développées par l'étude de textes variés pendant toute l'année.

En classe de CE1 : En mathématiques, dans la continuité des enseignements menés en classe de CP, la connaissance des nombres se consolide au quotidien et l'étude des quatre opérations permet de résoudre des problèmes de plus en plus complexes. En français, l'élève poursuit un apprentissage toujours très structuré au quotidien de la lecture, de l'écriture (geste graphique, copie, production), du vocabulaire. Il finalise l'étude des sons complexes. Les activités de décodage et d'encodage se poursuivent sur des temps courts et réguliers par l'écriture de mots et de phrases dictés. L'élève enrichit encore ses compétences de compréhension à l'oral. La lecture à voix haute demeure une activité centrale pour développer la fluidité et l'aisance.

Dans les classes de CE2, CM1 et CM2 : La lecture et l'écriture continueront d'être enseignées avec toute l'attention nécessaire, en veillant au quotidien à consolider les automatismes concernant la fluence et l'habileté graphique, au bénéfice de la compréhension et de la production, à l'oral comme à l'écrit.

Le calcul et la résolution de problèmes seront les priorités en mathématiques, ainsi que la multiplication, les décimaux et les fractions. Ces notions mathématiques seront travaillées le plus tôt possible dans le cycle.

Dans tous les niveaux de l'école élémentaire, on renforcera l'étude des relations entre les nombres au bénéfice de la numération décimale.

En outre, l'organisation des emplois du temps garantira rythme, intensité et régularité des apprentissages sur l'ensemble de la journée. Deux heures par jour seront dédiées à l'enseignement de la lecture et de l'écriture.

Les recommandations pour l'enseignement du français – grammaire, vocabulaire, parcours d'un lecteur autonome – et des mathématiques – calcul mental, résolution de problèmes – restent des leviers pour fixer des objectifs d'enseignement (Bo spécial du 24 avril 2018).

2. Le dédoublement des classes de CP et de CE1 : un levier pour la réussite de tous les élèves

Par leur format et par les fonctionnements qu'elles suscitent, les classes de CP et de CE1 dédoublées visent à garantir l'acquisition des fondamentaux. Dans les REP et REP+, le dédoublement réel doit continuer à être activement recherché et mis en place, en lien avec les collectivités locales. Ces classes permettent de montrer d'ores et déjà leur efficacité, dès lors que les modalités pédagogiques employées correspondent aux besoins avérés des élèves, ce que permet plus aisément le dédoublement. Il convient de prolonger les efforts engagés par l'encadrement pédagogique : - L'extension des dédoublements aux CE1 en REP s'appuiera sur un accompagnement renforcé en matière pédagogique et didactique des équipes pédagogiques concernées. - Les modalités de formation en REP+ doivent mieux cibler les attendus des enseignements fondamentaux du CP et du CE1 et s'organiser en cohérence avec les temps de formation relevant des obligations de service (18h). L'organisation d'un accompagnement dans le cadre des temps de concertation des REP+, répondant à des demandes précises d'équipes pédagogiques, permettra de proposer des modalités de formation renouvelées, correspondant aux besoins des enseignants et des élèves.

III. Un management proche de la classe : renforcer la professionnalité de tous les acteurs

Les enseignants et les directeurs d'école sont les principaux artisans de la réussite des élèves, ils seront l'objet du soutien et de l'appui de l'ensemble du système éducatif.

La priorité donnée à l'école primaire doit être soutenue par le développement des compétences professionnelles des professeurs des écoles, des formateurs et des cadres pédagogiques. En 2019-2020, les apports didactiques et pédagogiques nécessaires à la construction d'une pratique professionnelle solide des professeurs des écoles pour l'enseignement des fondamentaux se poursuivront. Les heures de formation et

d'animations pédagogiques incluses dans les obligations de service seront consacrées, comme en 2018-2019, au développement de leurs compétences dans les domaines d'enseignement prioritaires.

La formation continue des enseignants de maternelle sera actualisée et renforcée : elle portera sur le langage et la connaissance du nombre en lien avec les documents de référence à venir. A l'école élémentaire, les animations pédagogiques porteront pour moitié sur l'enseignement du français (lecture, écriture, étude de la langue), pour l'autre sur l'enseignement des mathématiques, dans la continuité des priorités nationales. Elles aborderont la question de l'utilisation des évaluations nationales au sein des écoles.

Tous les personnels ayant des missions d'accompagnement bénéficieront d'actions de formation spécifiques afin de renforcer leur expertise didactique en français et en mathématiques, mais aussi leurs compétences d'accompagnateurs et de conseillers. Dans le cadre du plan Villani-Torrossian pour l'enseignement des mathématiques, le recrutement et la formation des référents de circonscription sont deux objectifs primordiaux. Au niveau départemental, la mise en commun des formateurs et des formations sera activée dans un objectif de diversification et d'efficience renforcée.

Les ressources pour comprendre et pour enseigner, à l'instar du Guide pour enseigner la lecture et l'écriture au CP, ont permis de stabiliser les connaissances actuelles en la matière. Elles s'enrichiront dès la rentrée prochaine de guides comparables, sur l'enseignement du vocabulaire et de la phonologie à l'école maternelle, sur l'enseignement du Lire-écrire au CE1, sur l'enseignement de la grammaire à l'école élémentaire, et enfin sur l'enseignement des mathématiques au CP. L'ensemble de ces ressources devra faire l'objet de présentations et d'explicitations en direction des enseignants et des directeurs dans le cadre des journées pédagogiques et des stages de formation.

Dans la continuité des séminaires nationaux amorcés l'année dernière, les Inspecteurs de l'éducation nationale seront à nouveau réunis en septembre 2019 pour aborder des sujets didactiques et pédagogiques qui compléteront les apports et réflexions de 2018.

Concernant la mise en oeuvre des évaluations nationales, un séminaire national d'IEN sera organisé au mois de juin. Un IEN par département sera désigné et chargé de la diffusion, dans son département d'exercice, des ressources d'accompagnement liées aux évaluations.

Enfin, les autorités académiques conduiront différentes missions d'observation à tous les échelons-clés de l'école primaire afin de prendre la mesure des évolutions dans un dialogue professionnel régulier avec les équipes. Les visites de terrain sur la base de protocoles permettront de prendre la mesure des difficultés et des réussites afin d'aider les équipes à résoudre les problèmes qu'elles rencontrent. Des séminaires académiques et nationaux rassembleront à nouveau les recteurs et les IA-DASEN dans le but de partager les expériences et de mutualiser les réussites.